



Mai 2019



SCoT Pays Coeur d'Hérault

Restitution du PADD - 24 MAI 2019





SCoT Pays Coeur d'Hérault



Introduction



Groupement TERCIA-INDDIGO-TEMAH

Ordre du jour



Point 1. La philosophie du projet : Nos ambitions



Point 2. Les quatre objectifs du PADD



Objectif 1 : Conforter une armature urbaine et paysagère porteuse de bien-être territorial



Objectif 2 : Dynamiser l'économie territoriale en renforçant les activités productives



Objectif 3 : Protéger un territoire à haute valeur patrimoniale et environnementale



Objectif 4 : Favoriser l'accessibilité et la mobilité durable



Point 3. Calendrier



SCoT Pays Coeur d'Hérault



Point 1. La philosophie du projet :



La philosophie du projet

Un territoire attractif et dynamique

Un territoire de haute valeur paysagère et environnementale

Un territoire de « culture »

Un territoire de solidarité

Les ambitions politiques :

- **Préserver la signature territoriale**, l'ADN du territoire que sont les paysages ruraux et naturels du Cœur d'Hérault
- **Développer le « bien-être territorial » en cœur d'Hérault :**
valoriser la vitalité démographique et sa répartition équilibrée (multipolarité/ ruralité vivante) tout en maîtrisant ses impacts sur les ressources et la qualité du cadre de vie, développer l'offre de santé et de soin, les loisirs, l'éducation, la culture, la mobilité durable...
- **Dynamiser et équilibrer le développement économique**
- **Engager la transition énergétique vecteur de développement**
(Intégrer les objectifs du PCAET dans le SCOT)



Point 2. Nos quatre objectifs



Nos quatre objectifs

1

**Conforter une
armature
urbaine et
paysagère
porteuse de
bien-être
territorial**

2

**Dynamiser
l'économie
territoriale en
renforçant les
activités
productives**

3

**Protéger un
territoire à haute
valeur
patrimoniale et
environnementale**

4

**Favoriser
l'accessibilité et
la mobilité
durable**



SCoT Pays Coeur d'Hérault

1

Objectif 1

**Conforter une armature urbaine
et paysagère porteuse de bien-
être territorial**

*Considérer le paysage comme une signature territoriale
qui doit guider le développement urbain au service du
bien-être des habitants*



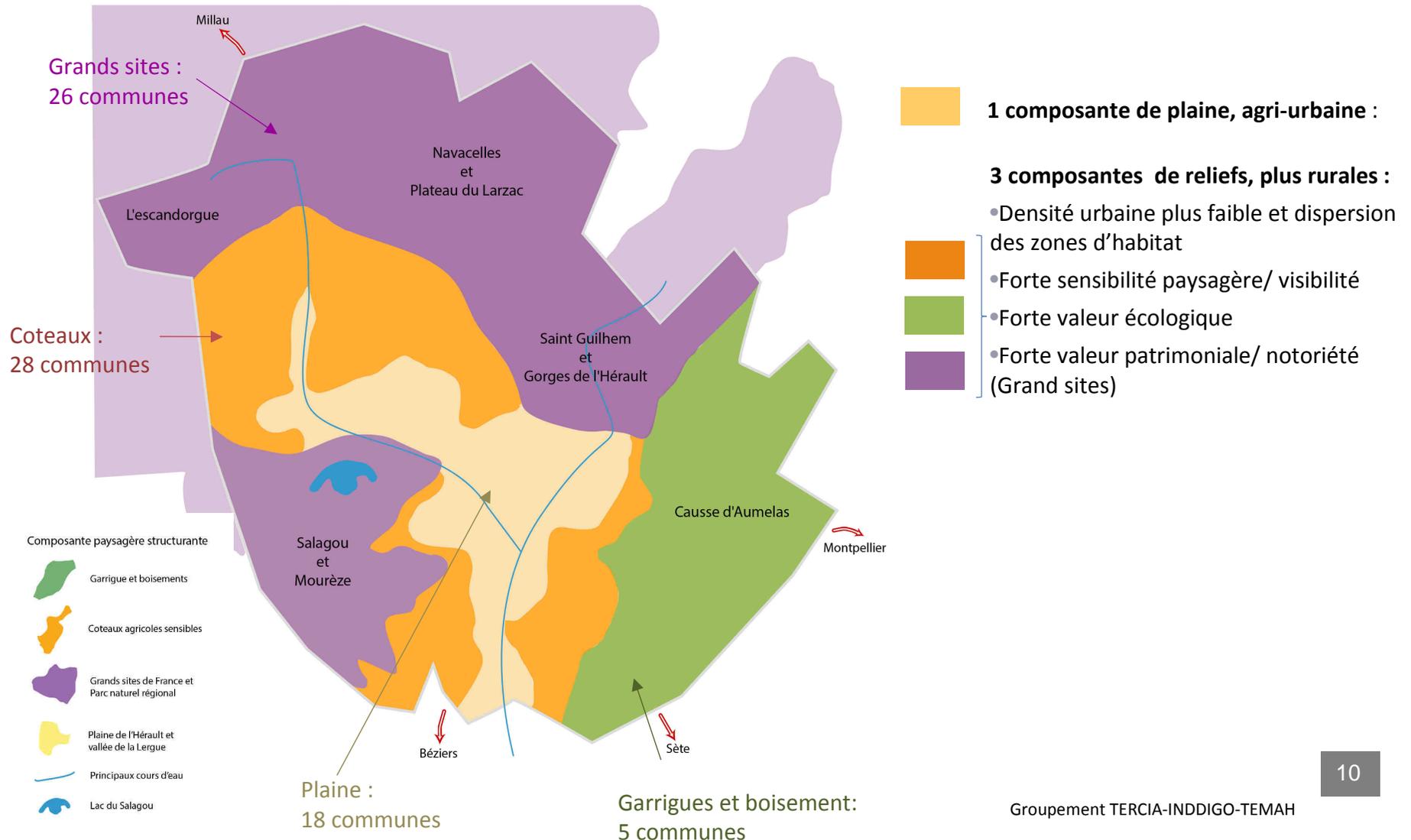
PLAN de l'objectif 1

Conforter une armature urbaine et paysagère porteuse de bien-être territorial

- 1.1. Organiser le développement territorial et l'urbanisation dans le respect des éléments structurants du paysage
- 1.2. Construire une multipolarité durable et solidaire
- 1.3. Préserver la ruralité en maîtrisant les apports démographiques
- 1.4. Renforcer la vitalité et l'attractivité des cœurs de villes et de villages
- 1.5. Diversifier l'offre de logements
- 1.6. Renouveler les formes urbaines et les adapter au contexte local

1.1. Organiser le développement territorial et l'urbanisation dans le respect des éléments structurants du paysage

1.1.1 Conforter les spécificités et vocations différenciées des grandes unités paysagères



Plaine de l'Hérault et vallée de la Lergue

- Conjuguer des perspectives de développement urbain significatif (*55% de la population du SCoT en 2015; 73% des emplois; 90 % des surfaces de ZAE*) et la limitation de l'artificialisation des espaces agricoles de forte valeur (*25% des espaces à forte valeur économique*), le maintien des transparences hydrauliques et de préservation de zones d'expansion des crues fonctionnelles.

Coteaux agricoles sensibles :

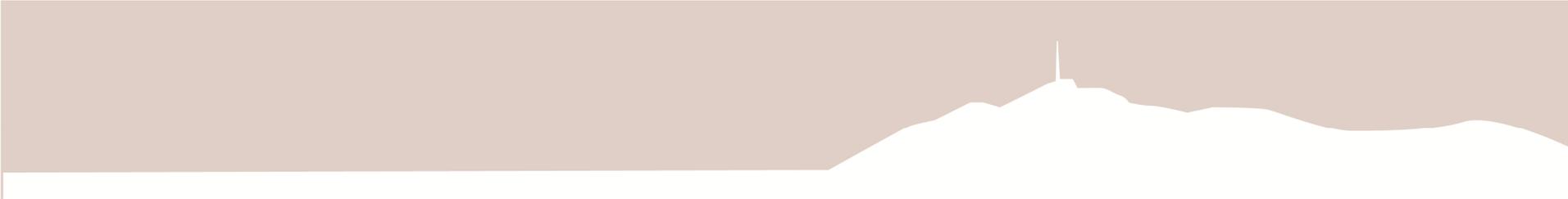
- maîtriser la croissance démographique
- accompagner un développement urbain prenant en compte les co-visibilités et affirmant de fortes ambitions en termes de qualité d'insertion paysagère, de prise en compte de la topographie

Grands Sites de France et Parc Naturel Régional:

- Conforter la vie dans les petites communes et les polarités rurales ainsi que la vocation pastorale des espaces
- Exiger une exemplarité des aménagements, notamment touristiques, une bonne prise en compte de la notion de capacité d'accueil (fréquentation compatible avec la forte sensibilité environnementale des sites).

Garrigues et boisements :

- Permettre un développement urbain compatible avec le bon fonctionnement écologique et la prévention des risques incendies.
- Conforter la vocation pastorale de ces milieux.



1.1.2. Encadrer et guider le développement urbain dans le respect des éléments structurants du paysage, des sensibilités environnementales et de l'activité agricole

- Préserver une « signature paysagère » tout en permettant le développement urbain
- Adapter le développement aux sensibilités environnementales des communes
- Inscrire le développement urbain dans le capital agricole du territoire

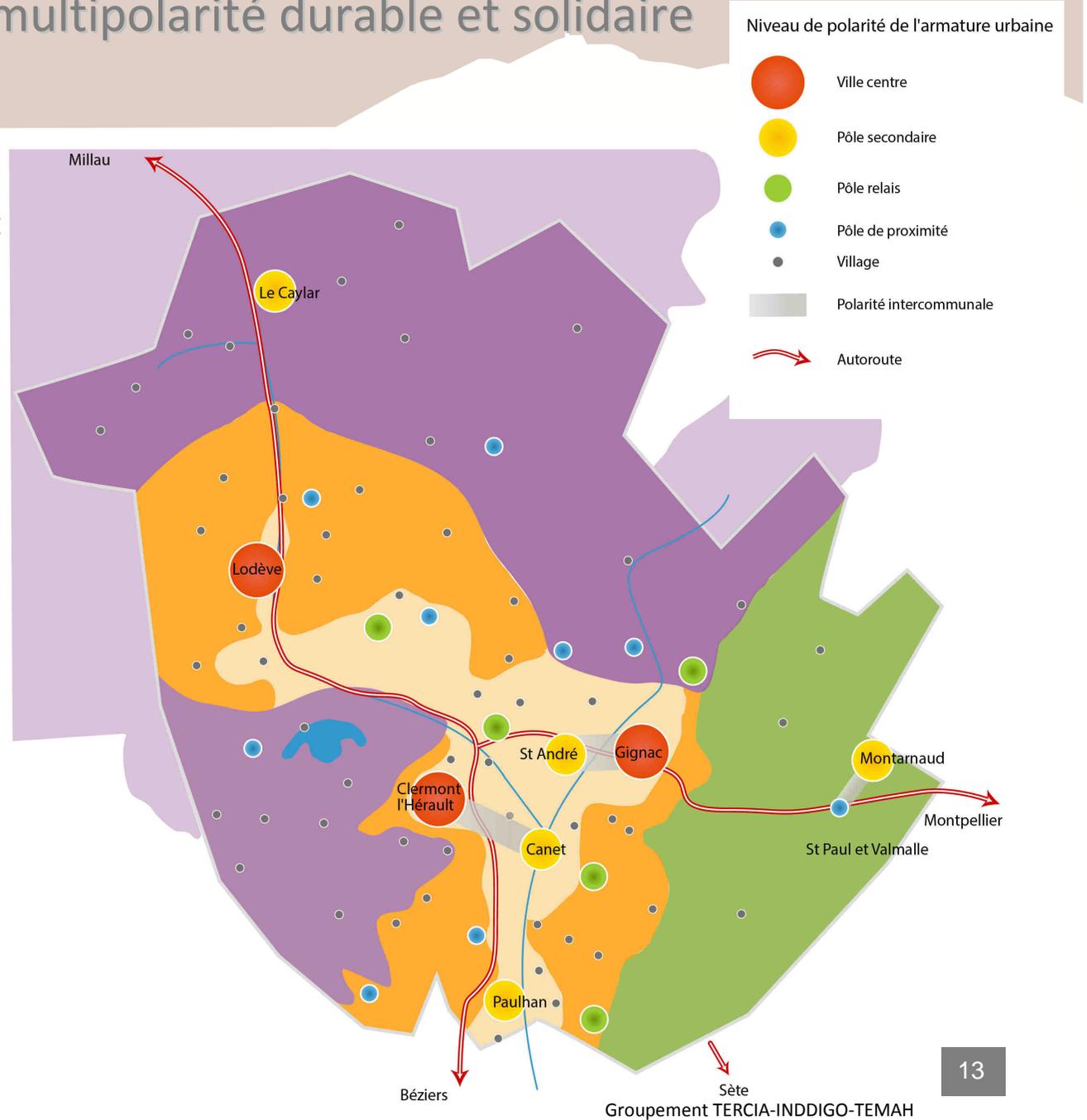
1.2 Construire une multipolarité durable et solidaire

1.1.1 Conforter le rayonnement et la vitalité des trois villes du territoire

1.2.2. Renforcer le maillage du territoire et le développement des polarités secondaires, relais et de proximité

1.2.3. Consolider la vie des villages et le maillage des équipements dans les zones rurales

1.2.4. Accompagner la structuration de polarités intercommunales



1.2 Construire une multipolarité durable et solidaire

| Niveau de polarité | Objectifs quantitatifs et qualitatifs | Communes du SCoT |
|---------------------------|--|---|
| Villes | <ul style="list-style-type: none"> Fort niveau d'équipements supérieurs (éducation, commerces, cultures et loisirs, santé/ spécialistes) et intermédiaires Très forte concentration d'emplois Forte diversité de l'offre de logements (Collectifs/ Logements sociaux) Offre de mobilité diversifiée à « haut niveau de service » | <p>Pôles existants : Lodève / Clermont-L'hérault / Gignac</p> |
| Pôles secondaires | <ul style="list-style-type: none"> Forte concentration et diversité d'équipements et de services/présence de services de la gamme intermédiaire (comme les hébergements pour personnes âgées, librairie papèterie, laboratoire d'analyse...) voire supérieure (Cinéma, Lycée, ...) Nombre et diversité équipements et services de proximité Forte concentration des emplois/ population permanente Part de logements collectifs significative et une offre de Logements sociaux Offre de mobilité diversifiée | <p>Pôles existants : Saint-André de Sangonis / Paulhan</p> <p>Pôles à développer : Canet / Le Caylar / Montarnaud</p> |
| Pôles relais | <ul style="list-style-type: none"> Concentration et diversité des services de proximité notables . Quelques équipements intermédiaires. Offre commerciale et de services dont le dimensionnement assure un accès aux services et équipements de la vie courante pour les communes voisines. Offre de mobilité active, qualité et continuité des aménagements publics | <p>Pôles existants : Aniane</p> <p>Pôles à développer : Le Bosc / Le Pouget / St Pargoire / St-Félix-de Lodez</p> |
| Pôles de proximité | <ul style="list-style-type: none"> Services et équipements de proximité : écoles, commerces de proximité et/ou petite zones d'emplois | <p>Pôles existants : Montpeyroux, Fontès, Soubès, Aspiran, Saint Paul et Valmalle, et Saint Jean de Fos</p> <p>Pôles à développer : La Vacquerie / Octon / St Jean de la Blaquièrre</p> |

1.2.4 Accompagner la structuration de polarités intercommunales

- Les périmètres des trois polarités intercommunales
 - Pôle urbain intercommunal du Clermontais : Clermont-L'Hérault(P1) /Canet(P2)
 - Pôle urbain intercommunal de la Vallée de Hérault : Gignac (P1)/ Saint André de Sangonis (P2)
 - Montarnaud (P2) / Saint Paul et Valmalle (P4)



- Améliorer la complémentarité fonctionnelle des communes concernées et concevoir un développement urbain coordonné
 - Garantir des positionnement économique et commerciaux complémentaires
 - Anticiper localisation des équipements/ principes de mutualisation
 - Schéma d'aménagement d'ensemble Desserte TC et continuités voiries
 - Mise en cohérence des documents d'urbanisme
 - Prise en compte des continuités agricole et naturelles
- Conforter la situation stratégique des pôles secondaires situés en entre du territoire : le Caylar et Paulhan

1.3 Préserver la ruralité en maîtrisant les apports démographiques dans le respect des capacités d'accueil du territoire

1.3.1 Maîtriser l'apport global de population dans le respect des capacités d'accueil du territoire

- Accueillir près de 35 600 habitants sur la période 2015-2040 (25 ans)
- Taux de croissance annuel moyen de 1.5%



1.3.2 Favoriser une répartition de la population permettant de conforter la multipolarité et grands équilibres du territoire

- Opérer un rééquilibrage du poids relatif des 3 villes (28% de la croissance démographique du SCoT),
- Consolider le poids des polarités secondaires
- Limiter la périurbanisation en maîtrisant la croissance des villages dans la plaine de l'Hérault ainsi que dans les coteaux sensibles
- Permettre au contraire une dynamisation des villages ruraux et des petites polarités de la composante Grands Sites de France/ PNR



1.4 Renforcer la vitalité et l'attractivité des cœurs de villes et de villages

1.4.1 Redynamiser les cœurs de villes et de villages au travers des politiques d'espaces publics, de logements et actions sociales volontaristes

- Poursuivre/ Engager des actions de requalification des bourgs centres/ offre de proximité pour les habitants du territoire dans les centralités/ approche patrimoniale et d'urbanisme.
- Privilégier le développement de l'offre d'habitats, notamment collectifs dans les centres, centre-bourgs et villages.
- Intégrer les questions d'accessibilités par une diversité de modes de déplacements (cheminements doux, TC, etc.).
- Prolonger les efforts engagés de requalification des friches urbaines présentes en cœur de ville ou à proximité immédiate



1.4.2. Améliorer l'accès aux services et équipements structurants et de proximité, notamment pour les seniors, les jeunes, les populations modestes

- Le développement de Maisons de Service au Public (MSP)
- Le maillage du territoire par les tiers-lieux (numériques)
- Différentes solutions sont aussi recherchées en matière de mobilité solidaire (améliorer l'accessibilité des services/équipements, amener le territoire vers une mobilité inclusive, s'appuyer sur les associations locales)



1.5. Diversifier l'offre de logements

1.5.1. Compléter le parcours résidentiel des ménages

- Diversifier le parc de logements en développant une offre de logements adaptée à tous les besoins
- Rechercher une mixité fonctionnelle dans les formes d'opérations de logements
- Favoriser l'innovation dans les politiques d'habitats et les opérations



1.5.2. Privilégier l'offre d'habitats dans les centre

- Ambition mobilisation des logements vacants / dents creuses/ friches bâtis dans les bourgs centre



1.6. Renouveler les formes urbaines et les adapter au contexte local

- **1.6.1. Limiter la banalisation des paysages et améliorer les tissus urbains existants**

- Produire un dialogue harmonieux entre l'urbanisation et les structures agro-naturelles environnantes
- Produire des formes urbaines adaptées aux spécificités de chaque commune
- Améliorer la création du lien social par la requalification des centres et l'aménagement d'espaces publics de qualité



- **1.6.2. Réduire la consommation d'espace sans perdre de qualité de vie**

- Limiter l'étalement urbain et économiser la ressource en espace
 - -37% sur la consommation annuelle à vocation d'habitat et d'équipement par rapport à la consommation passée
 - Divers leviers mobilisés :
 - maîtrise de la croissance démographique,
 - Effort de densification des tissus bâtis existants (logements vacants et dents creuses)
 - Augmentation des densités en extension urbaine (formes plus compactes)
- Privilégier la démarche de projets urbains afin de concilier densité, qualité et durabilité

Zoom sur la maîtrise de la consommation d'espace

| | Consommation d'espace 96-2015 (Vocation Habitat et équipement) | | Prévisions du SCOT (2015-2040) | |
|---------------------------------------|---|-------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| | Consommation totale (ha) | Consommation annuelle (ha) | Consommation totale (ha) | Consommation annuelle (ha) |
| CC du Clermontais | 378 | 20 | 269 | 13 |
| CC Lodévois & Larzac | 252 | 13 | 135 | 7 |
| CC Vallée de l'Hérault | 547 | 29 | 380 | 19 |
| Consommation SCoT | 1 177 | 62 | 784 | 39 |
| Ecart avec la référence passée | | | -33% | -37% |

- **Ratio utilisés : Surface consommée par habitant (m²) / chiffres de référence : densité moyenne 2008-2015**
 - Ville centre : 150 m²/ hab - Pôle secondaire : 200 m²/ hab
 - Pôle relais : 200 m²/ hab - Pôle de proximité : 250 m²/ hab
 - Village : 300 m²/ hab

Zoom sur la maîtrise de la consommation d'espace

- **Rétrospective**

- Consommation d'espaces 1996 - 2015 (19 ans) (hors infrastructures) = 1 500 ha soit 79 ha /an
- Consommation Eco : 313 ha
- Consommation Habitat et équipement : 1 177 ha

- **Prévisions du SCoT (2015-2040) – 25 ans**

- Consommation d'espaces à vocation économique (chiffres 17/04) : 196 ha
- Consommation d'espace issus des scénarios démo : 784 ha pour l'habitat et les équipements



Objectif SCoT :

Baisse de près de 50% du rythme annuel par rapport à la rétrospective 1996-2015 (19 ans)

- **39,2 ha par an**
- **980 ha pour le Pays Cœur d'Hérault en 25 ans**



DOO : Affiner/ renforcer les objectifs de modération de la consommation d'espace en lien avec les objectifs affichés dans les PLU - Ventilation plus fine à faire par niveau de polarité



SCoT Pays Coeur d'Hérault

2

Objectif 2

Dynamiser l'économie territoriale en renforçant les activités productives



Valoriser toutes les ressources productives locales et diversifier l'économie

(économie productive "du futur" : énergies renouvelables , logistique 2.0, éco-construction, agro-alimentaire durable, bien-être et santé, écotourisme...)



Groupement TERCIA-INDDIGO-TEMAH

PLAN de l'Objectif 2

Dynamiser l'économie territoriale en renforçant les activités productives

2.1. Développer une activité agricole structurante et stratégique

- 2.1.1. Considérer les espaces agricoles comme un socle de valeurs communes à protéger durablement*
- 2.1.2. Protéger la vocation des espaces agricoles à enjeux économiques*
- 2.1.3. Préserver la diversité des fonctions et services rendus par les espaces agricoles*

2.2. Conforter les espaces économiques existants et préparer l'avenir

- 2.2.1. Afficher une ambition et une stratégie de développement économique s'appuyant sur les spécificités locales*
- 2.2.2. Permettre la création d'un nombre d'emplois suffisant au regard de la stratégie économique du territoire.*
- 2.2.3. Programmer une offre en foncier économique hiérarchisée et efficiente*
- 2.2.4. Intégrer les projets de revitalisation des centres-bourgs comme une ressource économique stratégique*

2.3. Consolider les équilibres commerciaux

- 2.3.1. Conforter une armature commerciale répondant aux besoins du territoire*
- 2.3.2. Dimensionner et gérer les développements commerciaux futurs*

2.4. Valoriser les atouts touristiques du cœur d'Hérault

- 2.4.1 Positionner les Grands Sites de France au centre de la stratégie touristique*
- 2.4.2 Accompagner la valorisation du patrimoine historique et naturel*
- 2.4.3 Compléter l'offre touristique par la valorisation des autres atouts du Cœur d'Hérault*

2.1. Développer une activité agricole structurante et stratégique

2.1.1. Considérer les espaces agricoles comme un socle de valeurs communes à protéger durablement

- *Les espaces agricoles (63 200 ha) constituent un socle de valeurs, un bien commun pour l'avenir, à protéger durablement (dont les espaces agricoles à enjeu économique prioritaire (31 100 ha soit 49% des surfaces agricoles))*



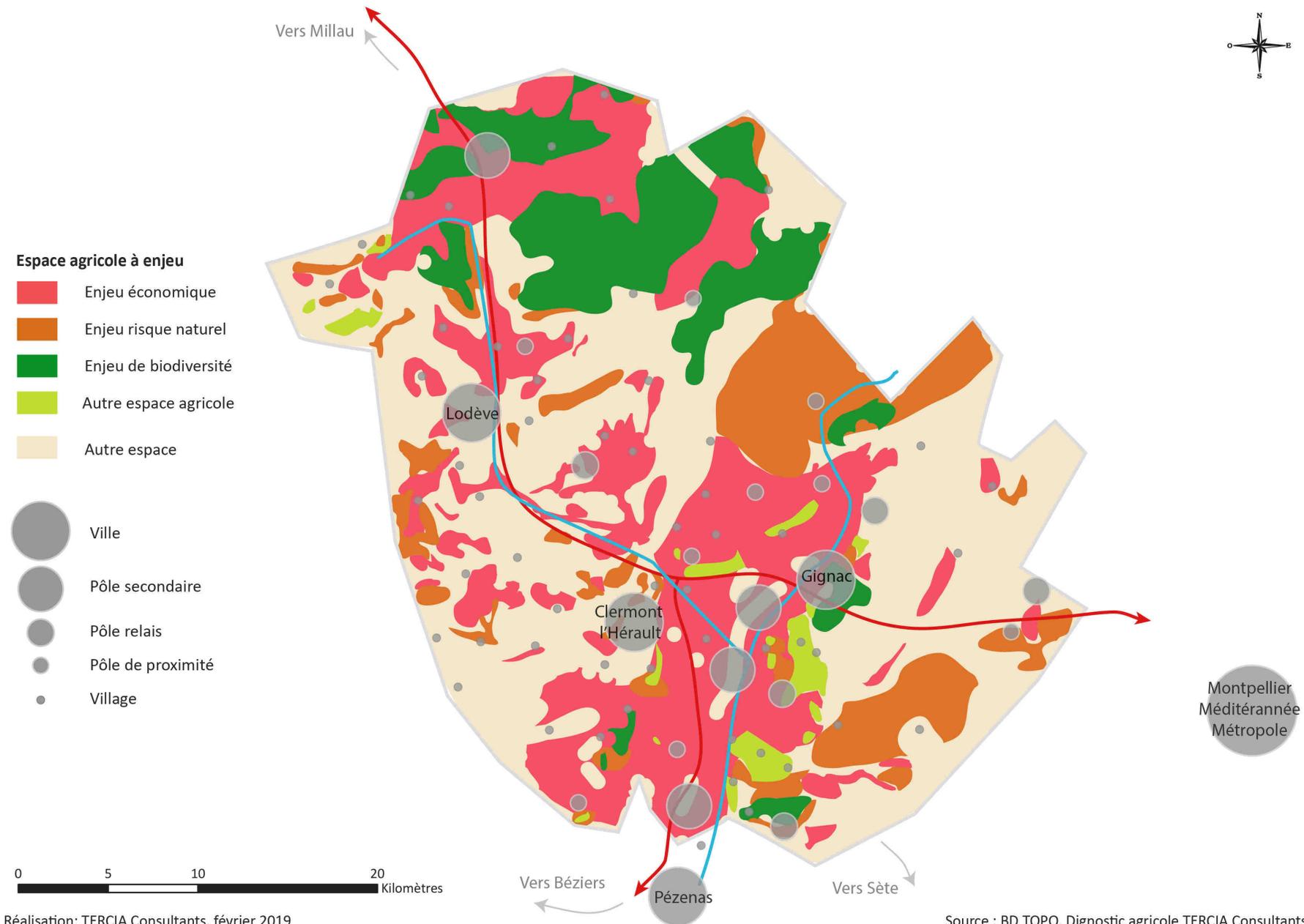
2.1.2 Protéger la vocation des espaces agricoles à enjeux économiques

- Protéger durablement la vocation agricole pour sécuriser la destination du foncier nécessaire aux exploitations
- Favoriser et améliorer les conditions d'exploitation
- Enrayer la consommation et la fragmentation de l'espace agricole

2.1.3 . Préserver la diversité des fonctions et services rendus par les espaces agricoles

- Conforter le rôle de prévention contre les risques naturels des espaces Agricoles (en matière d'incendie et de risque inondation)
- Consolider un tissu agricole garant de la diversité écologique (fonction de biodiversité)

La trame agricole à protéger



Réalisation: TERCIA Consultants, février 2019

Source : BD TOPO, Diagnostic agricole TERCIA Consultants
Groupement TERCIA-INDDIGO-TEMAH

2.2. Conforter les espaces économiques existants et préparer l'avenir

2.2.1 Afficher une ambition et une stratégie de développement économique s'appuyant sur les spécificités locales

- Une gouvernance et des actions encore plus coordonnées qu'aujourd'hui à l'échelle du Pays.
- La définition d'une offre de foncier économique efficiente,
- Une meilleure intégration des activités économiques dans les tissus urbains.
- Une armature commerciale connectée à l'armature urbaine
- La dynamisation du potentiel touristique du territoire

2.2.2. Permettre la création d'un nombre d'emplois suffisant au regard de la stratégie économique du territoire.

- Pour permettre un rééquilibrage emplois actifs, le territoire vise une moyenne annuelle de création de **500 emplois par an**.
- Favoriser l'économie productive
liée aux secteurs de l'agriculture, de l'industrie, des échanges inter-entreprises (ex : commerce de gros, transports, services aux entreprises, ...).

2.2. Conforter les espaces économiques existants et préparer l'avenir

2.2.3. Programmer une offre en foncier économique hiérarchisée et efficiente

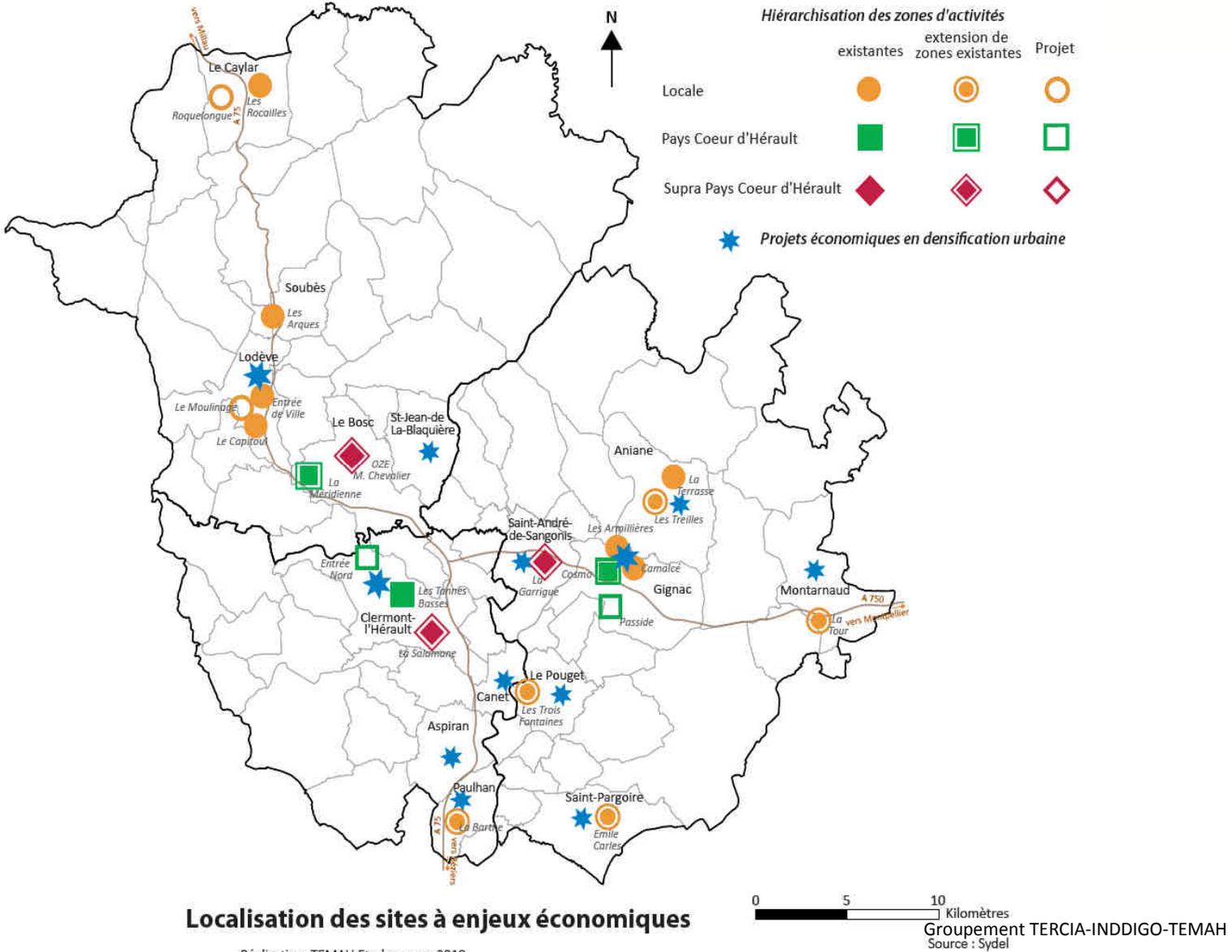
- Hiérarchiser les zones d'activités pour localiser la bonne activité au bon endroit.
- Etablir des indicateurs qualitatifs adaptés aux différents niveaux identifiés afin de garantir une meilleure efficacité des aménagements réalisés.



2.2.4. Intégrer les projets de revitalisation des centres-bourgs comme une ressource économique stratégique

- Valoriser les friches industrielles et bâtiments désaffectés
- Conduire des projets d'aménagement des centres ville et centres-bourgs intégrant la dimension économique
- Prévoir la mixité dans les extensions urbaines

Les sites dédiés au développement économique



2.3 Consolider les équilibres commerciaux

2.3.1 Conforter une armature commerciale répondant aux besoins du territoire

- Chaque bassin de vie dispose d'un pôle commercial attractif (Clermont l'Hérault, Lodève, Gignac) appuyé par des pôles secondaires et relais permettant à la population de disposer d'un maillage de commerces de proximité satisfaisant,
- Les communes touristiques (Le Caylar, Saint-Guilhem, ...) profitent de l'apport de fréquentation pour consolider leur appareil commercial permanent



2.3.2 Dimensionner et gérer les développements commerciaux futurs

- Renforcer l'attractivité de l'appareil commercial (non alimentaire) pour limiter l'évasion
- Revitaliser les centres villes/ développement des commerces de proximité en réponse aux besoins de proximité
- Maîtriser les nouvelles implantations commerciales /meilleure intégration des commerces aux tissus urbains



2.4. Valoriser les atouts touristiques du cœur d'Hérault

2.4.1 Positionner les Grands Sites de France au centre de la stratégie touristique

- Poursuivre l'aménagement et la gestion des 3 Grands Sites de France dans le cadre de leurs plans de gestion
- Favoriser la fréquentation des bourgs et villages par le biais d'aménagements coordonnés

2.4.2 Accompagner la valorisation du patrimoine historique et naturel

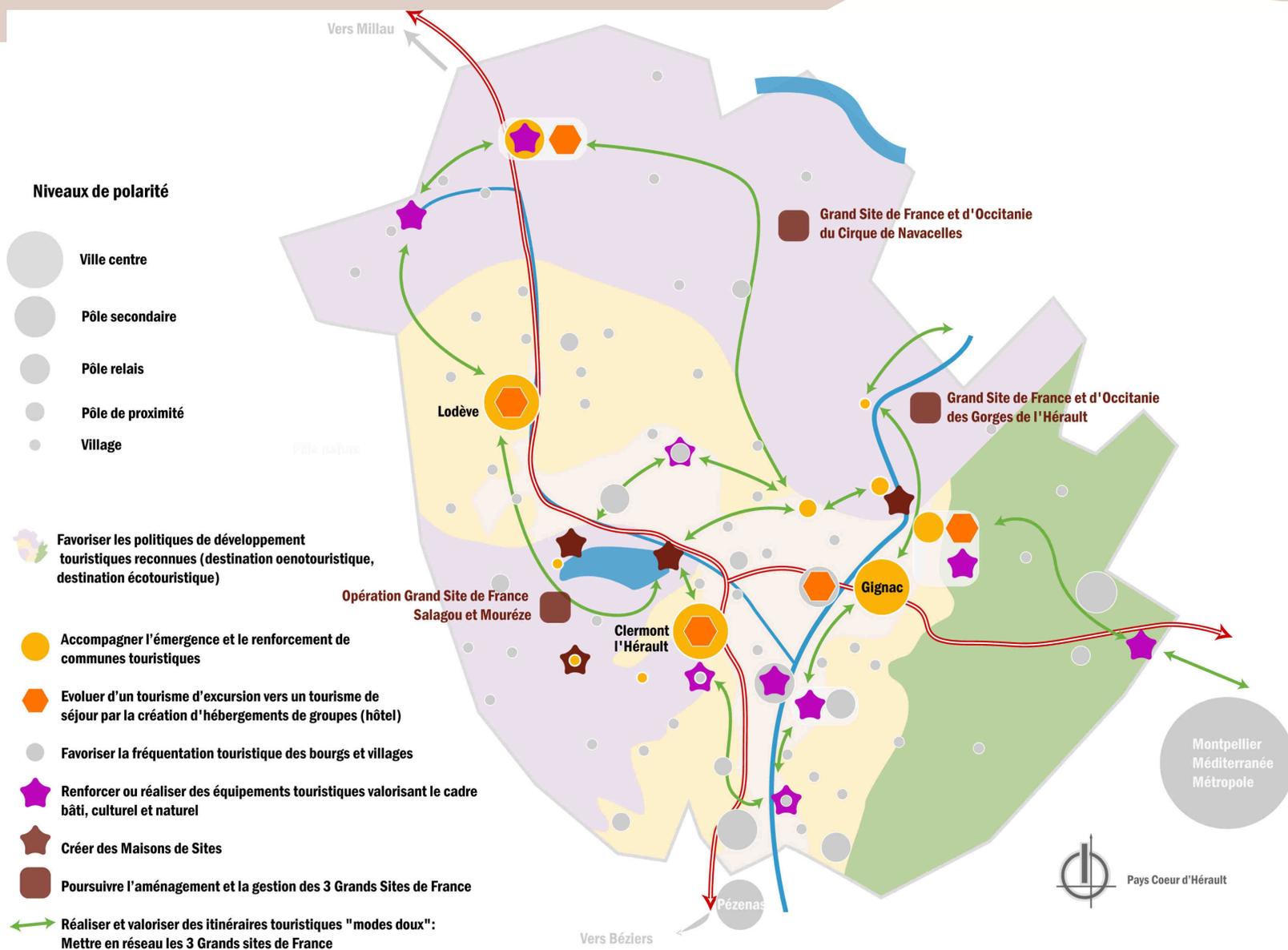
- Valoriser le patrimoine bâti et culturel
- Accompagner l'émergence de communes touristiques (*Le Caylar, St Maurice de Navacelles, Lodève, Clermont l'Hérault, Gignac, Aniane, St Guilhem le Désert, St Jean de Fos et Montpeyroux*)
- Faire du Cœur d'Hérault une destination écotouristique reconnue,

2.4.3 Compléter l'offre touristique par la valorisation des autres atouts du Cœur d'Hérault

- Renforcer la destination d'excellence oenotouristique « Languedoc, Cœur d'Hérault »,
- Evoluer d'un tourisme d'excursion vers un tourisme de séjour
- Diversifier l'offre touristique de découverte des richesses du territoire



L'armature touristique

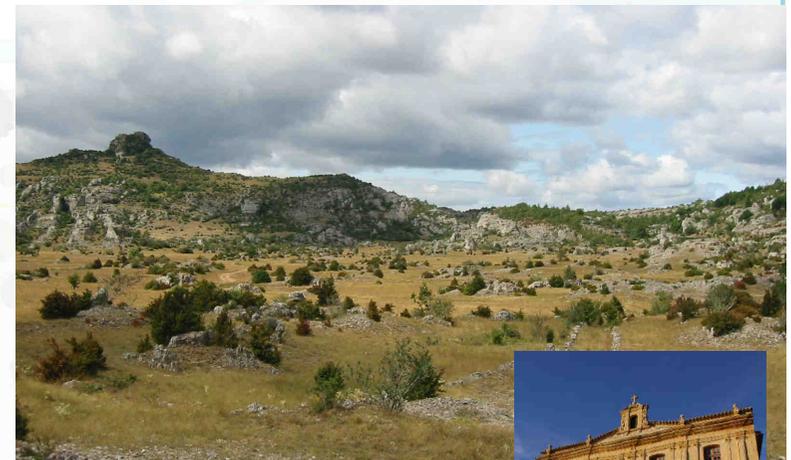




SCoT Pays Coeur d'Hérault

Objectif 3

Protéger un territoire à haute valeur patrimoniale et environnementale



Cultiver les valeurs environnementales synonymes de bien-être territorial et maîtriser les impacts du développement sur les ressources

PLAN de l'Objectif 3

Protéger un territoire à haute valeur patrimoniale et environnementale

- 3.1. Protéger les espaces porteurs de biodiversité
- 3.2. Préserver et valoriser la qualité exceptionnelle des paysages du Pays Cœur d'Hérault
- 3.3. Préserver l'espace, notamment agricole, comme un bien commun
- 3.4. Protéger et gérer durablement la ressource en eau
- 3.5. Economiser l'énergie et valoriser son potentiel de développement économique
- 3.6. Prendre en compte les risques naturels et les nuisances dans le développement du territoire

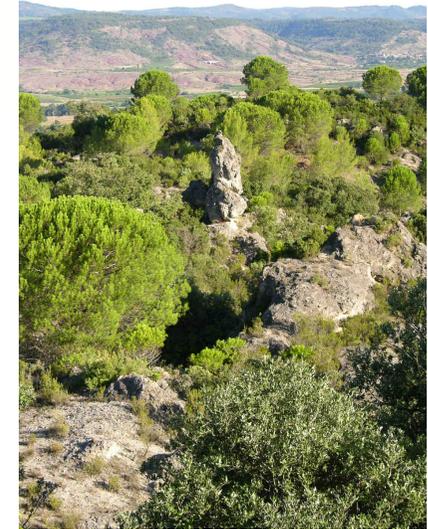
—

3.1. Protéger les espaces porteurs de biodiversité

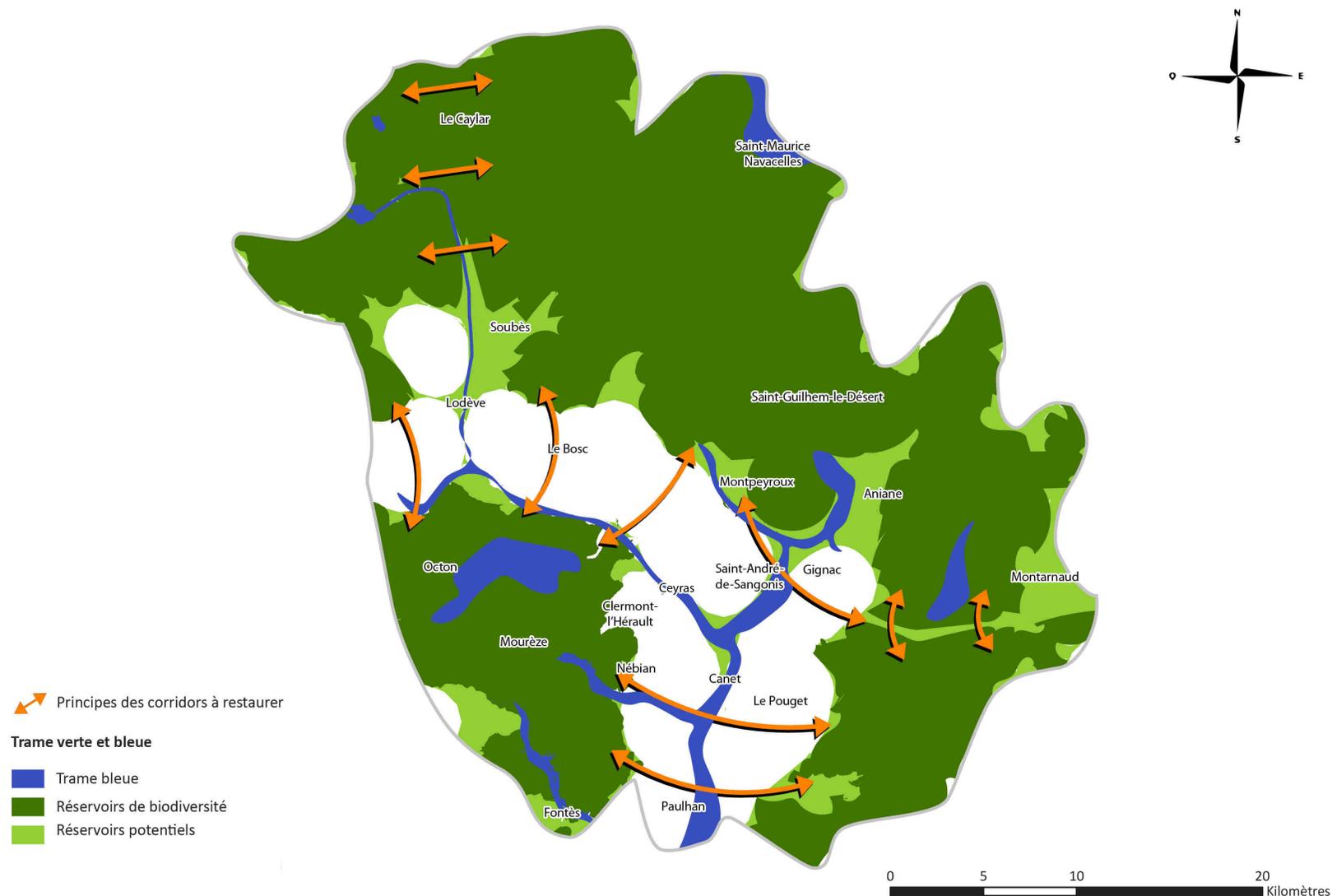
3.1.1. Reconnaître et préserver la trame verte et bleue

- Donner une protection stricte aux espaces à très fort intérêt écologique
 - Protéger les réservoirs de biodiversité
 - Protéger les corridors de biodiversité
- Reconnaître les valeurs écologiques des espaces agricoles et forestiers
 - Consolider les espaces agricoles porteurs d'enjeux de biodiversité
 - Valoriser les fonctionnalités écologiques de la forêt

3.1.2. Valoriser la biodiversité et la trame verte et bleue, dans les villes et villages



La trame verte et bleue



3.2. Préserver et valoriser la qualité exceptionnelle des paysages du Pays Cœur d'Hérault

3.2.1. Guider l'urbanisation dans le respect des sites (cf chapitre 1)

- Préserver la qualité et la spécificité des paysages dans les composantes rurales et moins soumis à pression urbaine
 - Valoriser les silhouettes harmonieuses et remarquables
 - Traiter avec soin les zones de transition ville/campagne
 - Valoriser les axes de découverte du paysage et les éléments patrimoniaux des villages
- Améliorer la lisibilité paysagère autour des villes dans les communes de la composante « Plaines et vallées » et favoriser leur développement harmonieux
 - Maîtriser les fronts urbains évolutifs des bourgs de plaine par des espaces tampons paysagers,
 - Maintenir des grandes coupures d'urbanisation en lien avec la trame verte et bleue, permettant d'encadrer tout phénomène de conurbation
 - Favoriser la mutation des faubourgs et entrées de ville,
 - Améliorer la qualité paysagère des espaces commerciaux et des espaces d'activités économiques existants
 - Mettre en valeur les bords de l'Hérault et de la Lergue,

3.2.2. Mettre en valeur les sites emblématiques

3.4. Protéger et gérer durablement la ressource en eau

3.4.1. Garantir l'adéquation entre la croissance urbaine prévue et la disponibilité de la ressource en eau

- Le phasage du développement de l'urbanisation est conditionné à la capacité disponible des ressources autorisées, avant de prévoir le prélèvement de nouvelles ressources

3.4.2. Privilégier les économies d'eau avant la mobilisation de toute nouvelle ressource

- Les économies d'eau potable, et les économies sur les usages agricoles sont recherchées.

3.4.3. Sécuriser les ressources existantes et mobiliser les ressources alternatives

- Préserver les apports karstiques
- Mettre en place des outils de diversification de la ressource

3.4.4. Préserver la qualité de la ressource en eau

- Améliorer la gestion de l'assainissement collectif



3.5. Economiser l'énergie et valoriser son potentiel de développement économique

- 3.5.1. Renforcer la sobriété et l'efficacité du modèle de développement territorial
 - Engager la transition énergétique en cohérence avec les objectifs régionaux et les objectifs du PCAET du Cœur d'Hérault pour 2050
 - Un objectif d'économie d'énergie : -32 % de consommation en 2040 par rapport à 2012 (et -46% à l'horizon 2050)
 - Un objectif de développement des énergies renouvelables : 670 GWh à produire à l'horizon 2040 (multiplication par 3,4)
 - Agir sur le modèle d'armature et les modes d'urbanisation
 - Engager une politique sur la réduction des consommations d'énergie et la rénovation énergétique du bâti (public/privé)



3.5. Economiser l'énergie et valoriser son potentiel de développement économique

- 3.5.2. Développer la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) dans le respect des sensibilités et potentialités du territoire

- Développer un mix énergétique
 - photovoltaïque / toiture et bâti
 - forte valorisation de la méthanisation
 - solaire thermique, notamment sur des logements ou bureaux collectifs
 - Développer le Bois Energie
 - Rechercher et exploiter les gisements de chaleur fatale
- Conditionner le développement à la prise en compte de la diversité des enjeux (agricoles, environnementaux et paysagers)



- 3.5.3. S'adapter aux effets du changement climatique

- Lutter contre l'imperméabilisation des sols
- Favoriser les pratiques qui préservent et développent la biodiversité
- Développer une gestion économe de la ressource en eau

3.6. Prendre en compte les risques naturels et les nuisances dans le développement du territoire

3.6.1. Réduire les risques

- Limiter le risque inondation
 - Préserver les champs d'expansion des crues (cf volet agricole/rôle de prévention)/Adapter des constructions existantes/Limiter les surfaces imperméabilisées et développer une gestion efficace des eaux pluviales au niveau communal / Prévoir une gestion alternative des eaux pluviales à la parcelle
- Réduire le risque feux de forêt
- Réduire les risques technologiques



3.6.2. Proposer un développement urbain tenant compte des risques naturels et du changement climatique

- Urbaniser les secteurs les moins vulnérables
- Développer les projets urbains intégrant la nature en ville et la lutte contre les îlots de chaleur
- Développer des stratégies locales d'adaptation au changement climatique

3.6.3. Maintenir un cadre de vie de qualité aux habitants du territoire en limitant les nuisances et pollutions

- Prendre en compte la qualité de l'air et les nuisances sonores/projets urbains



SCoT Pays Coeur d'Hérault

4

Objectif 4

Favoriser
l'accessibilité et
la mobilité
durable



PLAN de l'Objectif 4

Favoriser l'accessibilité et la mobilité durable

4.1. Renforcer et diversifier l'offre de mobilité durable

- 4.1.1. Articuler mobilité et armature : planifier un développement compatible avec une mobilité durable
- 4.1.2. Structurer l'offre de mobilité pour les liaisons inter-territoires
- 4.1.3. Organiser les déplacements dans les secteurs touristiques et dans les grands sites

4.2. Réduire les besoins de déplacements

- 4.2.1. Développer les services d'accès à distance
- 4.2.2. Favoriser les nouveaux modes de travail permis par le numérique

4.1. Renforcer et diversifier l'offre de mobilité durable

4.1.1. Articuler mobilité et armature : planifier un développement compatible avec une mobilité durable

- Faciliter les déplacements de courte distance par les modes actifs
- Mettre à niveau les aménagements pour les modes actifs
- Organiser les rabattements en transports collectifs au sein et autour des polarités
- Maîtriser et moduler l'offre de stationnement en fonction des types d'usages



4.1.2. Structurer l'offre de mobilité pour les liaisons inter-territoires

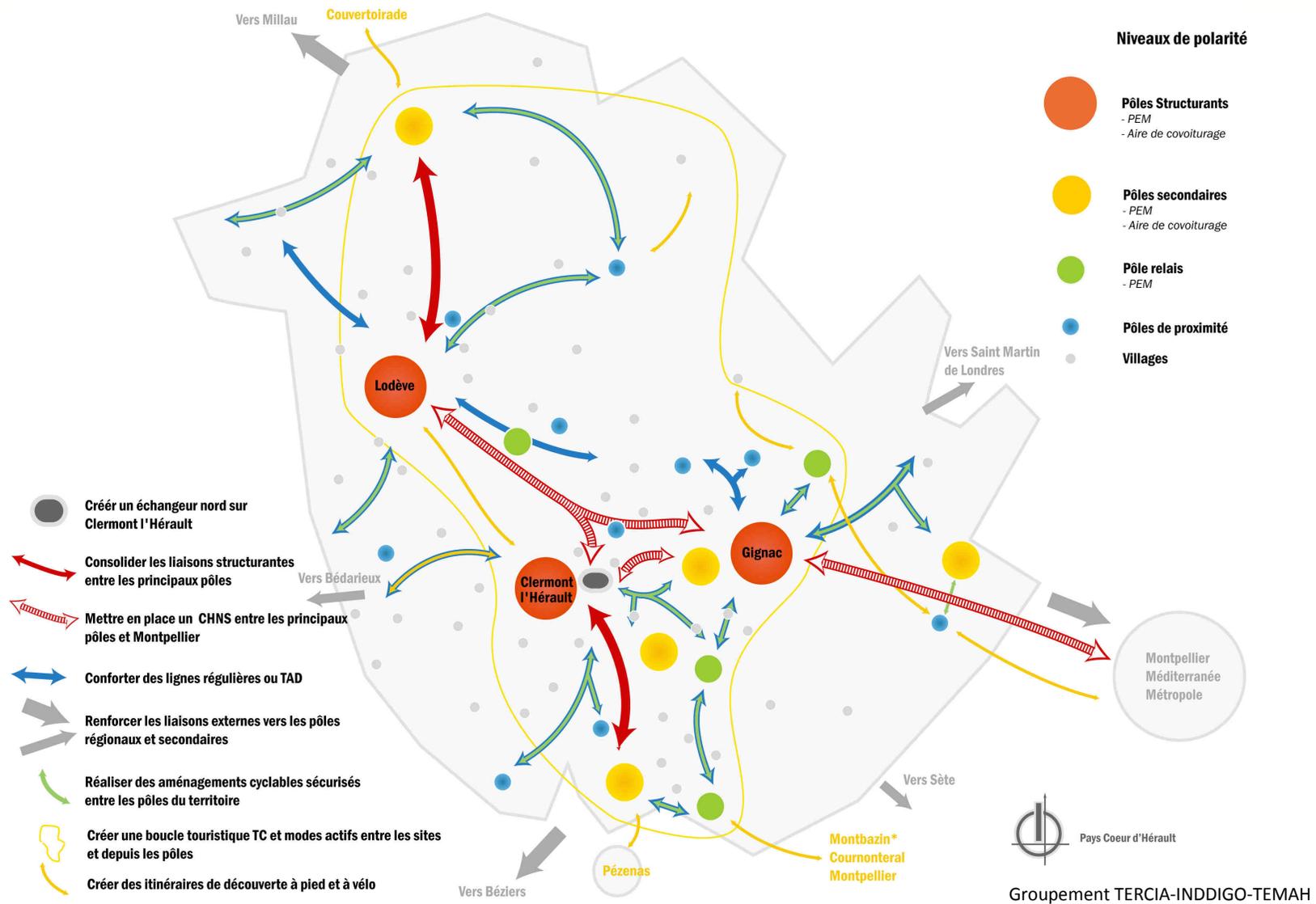
- Renforcer le rôle de l'A750 en tant qu'axe structurant pour les transports collectifs et l'intermodalité (confortement du projet CHS)



4.1.3. Organiser les déplacements dans les secteurs touristiques et dans les grands sites

- Organiser et canaliser le stationnement
- Développer les réseaux cyclables à vocation de loisir
- Encourager la création d'une boucle touristique entre les 3 Grands Sites du Cœur d'Hérault

Le schéma de mobilité durable



4.2. Réduire les besoins de déplacements

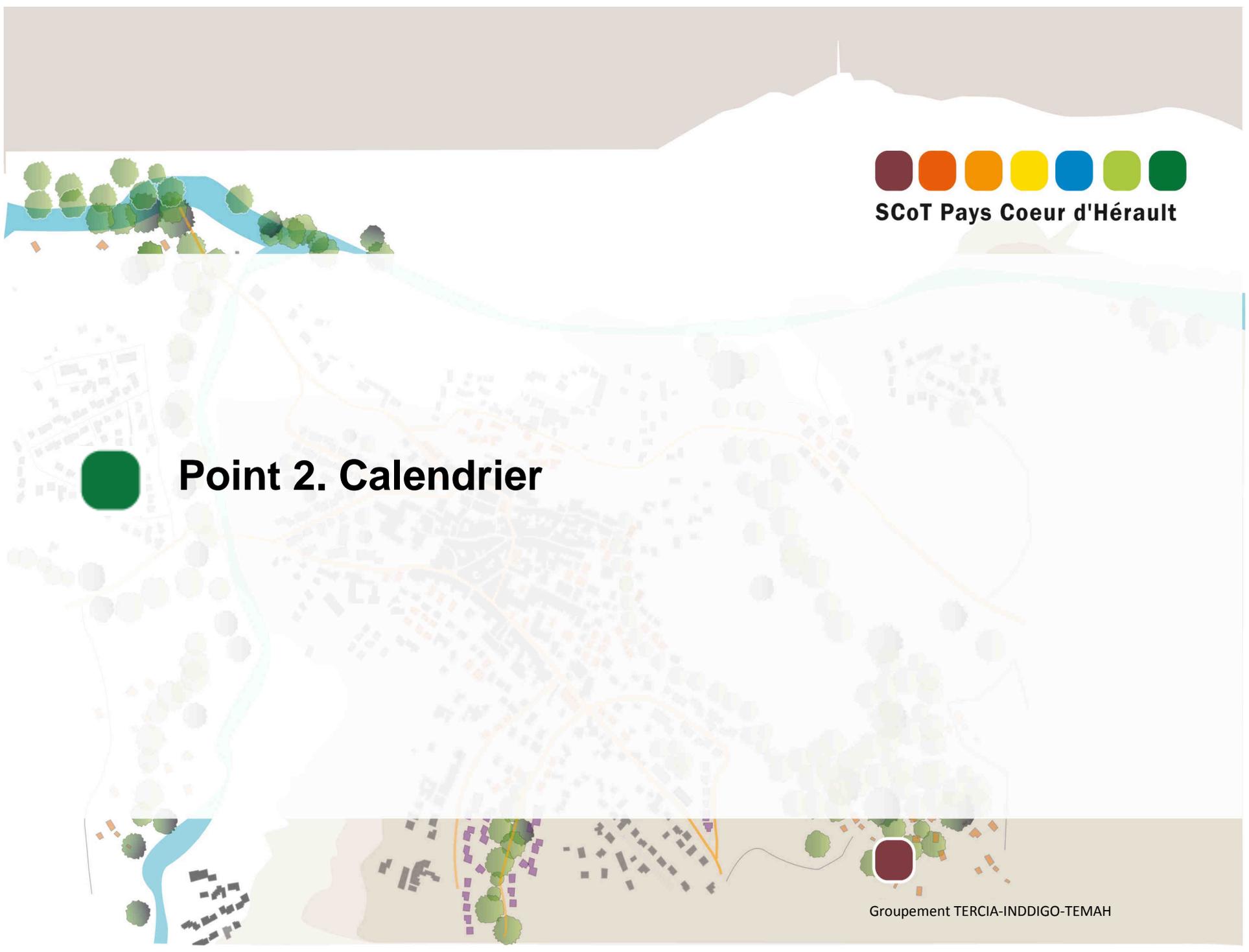
4.2.1. Développer les services d'accès à distance

- Services dématérialisés (services culturels numériques, télémédecine, etc.),
- Centrale de mobilité Cœur d'Hérault
- Regroupement de plateformes mutualisées de services institutionnels et publics



4.2.2. Favoriser les nouveaux modes de travail permis par le numérique

- Espaces de coworking et tiers-lieux structurants
- Télétravail en lien avec les services numériques
- Lieux d'accompagnement à la transition numérique et à la dématérialisation



Point 2. Calendrier

Calendrier

- **Mois de mai**

- Bureau élargi du 10 mai (14h)
- Réunion des Personnes Publiques Associées le 24 mai (14h)
- Conseil des Maires le 24 mai (17h30)

- **Mois de Juin**

- Réunions publics : 7 juin et 18 juin (une date restante à déterminer)
- Exposition itinérante
- Bureau du 14 Juin : présentation et échanges sur la version finale du PADD
- **Débat en comité syndical le 28 Juin**

- **Mois de Juillet**

- séminaire « hiérarchie des normes » portant sur « la Nature, le paysage, l'agriculture, et la forêt » le 2 juillet après midi et travail en groupes le 3 juillet matin (Saint André de Sangonis) organisé par le Ministère de la transition
- rando SCoT TVB le 5 juillet organisée par l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)

SCoT Pays Coeur d'Hérault

Merci !

Groupement TERCIA-INDDIGO-TEMAH

- **Mois de mai**

- Bureau élargi du 10 mai (14h)
- Réunion des Personnes Publiques Associées le 24 mai (14h)
- Conseil des Maires le 24 mai (17h30)

- **Mois de Juin**

- Réunions publics : 7 juin et 18 juin (une date restante à déterminer)
- Exposition itinérante
- Bureau du 14 Juin : présentation et échanges sur la version finale du PADD
- **Débat en comité syndical le 28 Juin**

- **Mois de Juillet**

- séminaire « hiérarchie des normes » portant sur « la Nature, le paysage, l'agriculture, et la forêt » le 2 juillet après midi et travail en groupes le 3 juillet matin (Saint André de Sangonis) organisé par le Ministère de la transition
- rando SCoT TVB le 5 juillet organisée par l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)